

Crédit universel et utopies financières

1. Rêves d'actuaire au siècle des Lumières

Jean-Marie Thiveaud

Conseiller historique, Caisse des dépôts et consignations

Les deux numéros que la REF a réservés à l'examen du financement de l'économie mondiale permettent, par la richesse magistrale des contributions, une exploration rigoureuse, dans l'espace et le temps, de ces domaines complexes. Le lecteur acceptera ainsi plus aisément ma résolution de livrer, à sa distraction ou à ses méditations, un florilège cueilli à l'écart des voies royales tracées par les meilleurs experts du moment, sur les chemins de traverse des utopies financières. Loin de moi l'idée que cette problématique du financement de l'économie mondiale, d'une actualité si topique en cette fin de millénaire, soit à ranger parmi les chimères, mais sans doute nos systèmes économiques et financiers n'auraient-ils pas connu le même développement si, depuis plus de deux cents ans, des esprits généreux et singuliers ne s'étaient obstinés à vouloir faire rimer « finance » avec « espérance ». Les hommes des Lumières, épris du bonheur universel, attendaient le retour de l'âge d'or, les économistes socialistes et romantiques, leurs enfants, ont renchéri pour hâter son avènement aux quatre coins de la Terre.

221

Ces générations ardentes d'un optimisme militant confiaient à la banque et au crédit le soin d'apporter la prospérité à l'Humanité entière. Et Keynes, il n'y a pas si longtemps proposait aux nations des plans de financement d'où naîtrait le jour, qu'il souhaitait très proche, « où le dernier des Hottentots roulerait en Rolls »¹.

Dans ce premier numéro, j'ai choisi de présenter un texte surprenant qui connut un grand succès à l'époque de sa parution, en 1785, mais qui, semble-t-il, n'a jamais fait l'objet d'une édition depuis 1820 et a échappé à la quasi-totalité des historiens des finances ou de l'économie sociale. Il concentre agréablement tous les courants de la pensée des Lumières en matière financière et s'achève dans une vision cosmique.

Dans le prochain numéro, figurera un ensemble de documents et d'analyses sur les projets saint-simoniens de crédit universel et de banque

¹ Interview par S. Mac Bride, *The Statist*, Londres, déc. 1949.

planétaire qui, dans la lignée fidèle des Lumières et la ferveur contemporaine du socialisme romantique, ont semé dans les esprits, et souvent sur un mode inconscient, les germes d'une évolution plus que séculaire.

ÉCONOMIE DE GUERRE ET SCIENCE FINANCIÈRE

La « Révolution financière », qui transforme l'Angleterre dans la première moitié du XVIII^e siècle, traverse bientôt l'ensemble de l'Europe des Lumières, ouvrant la route aux révolutions politiques et sociales de la dernière décennie¹.

Les différentes nations réagissent à des rythmes et selon des modalités institutionnelles ou techniques qui varient de façon plus ou moins spectaculaire. Dans tous les pays, la question des finances devient la préoccupation centrale de la vie politique internationale, pour chaque gouvernement, comme pour le petit monde éclairé des brasseurs d'argent et des savants.

Dans une Europe déchirée par les guerres, les besoins financiers de chaque Etat contribuent peu à peu à la mise en place d'un premier dispositif encore balbutiant de financement de l'économie mondiale². Ces urgences de la dépense militaire se renforcent, paradoxalement mais de manière très dynamique, de la quête philosophique du bonheur de l'humanité et de toutes les ambitions scientifiques, gourmandes d'universalité.

L'économie de guerre et le désastre financier des appareils publics qui va croissant, inspirent à ceux qui en tirent pourtant les premiers bénéfices, banquiers ou publicistes, le rêve militant de la prospérité universelle et de la paix perpétuelle.

Jamais, peut-être, dans l'histoire des temps modernes, autant d'acteurs, issus de secteurs d'activité ou de pays différents, ne se sont réunis pour associer efficacement les progrès de la science et ceux de la finance, le perfectionnement moral des sociétés et l'accroissement des richesses publiques et particulières. Ces impressionnantes synergies — comme disent les managers d'aujourd'hui — s'expliquent sans doute par la coïncidence des besoins quotidiens réels avec les aspirations intellectuelles ou spirituelles qui trouvent alors un merveilleux ajustement dans le domaine financier.

Pour répondre aux nécessités nouvelles de la guerre, les revenus ordinaires des Etats ne suffisent pas. En France, dès le début du XVIII^e siècle, Louis XIV, contre ses premiers principes, a sauvagement recours à l'emprunt tandis que l'Angleterre se dote prudemment d'un instrument bancaire vite performant. Mais les deux nations, opposées dans des conflits chroniques, ont l'une et l'autre constamment besoin de solides prêteurs et l'augmentation délirante de la dette publique restera, pendant un siècle, la toile de fond de leur développement.

² Voir notamment P.G.M. Dickson, *The Financial Revolution in England: A study in the Development of public credits 1688-1756*, Londres, 1967.

La Hollande sera, le plus souvent, le chef de file des montages financiers des guerres européennes puis américaines mais chaque pays doit aussi solliciter à la fois son marché intérieur et les autres places financières. Nonobstant l'évolution parallèle des échanges commerciaux et la première poussée industrielle, également indissociables des efforts de guerre, ces appétits de financement des nations bellicistes suscitent la mise en place, plus ou moins rapide, plus ou moins réussie, de structures nationales et internationales de crédit.

La multiplication indispensable des émissions d'emprunt entraîne simultanément la demande accélérée de solutions techniques plus efficaces, tant de la part des financiers et banquiers engagés dans les diverses souscriptions publiques que de celle des gouvernements qui voient chaque jour s'alourdir le poids de leur endettement.

UTOPIE ACTUARIELLE ET VISION UNIVERSELLE

Or, cette sollicitation prosaïque rencontre aussitôt le goût des Lumières pour les mathématiques appliquées, héritage de cette arithmétique politique née au siècle précédent et qui a fait ses preuves notamment financières, en Hollande et en Angleterre.

223

Ainsi, surtout au milieu du siècle, les méthodes d'emprunt et tout spécialement les rentes viagères servent-elles de point de départ à nombre de recherches qui, de Halley et Deparcieux à Price et Condorcet, sauront transformer non seulement les connaissances scientifiques mais encore les structures même de la société. Il n'est guère de traité ou de théorie nouvelle dans l'ordre mathématique, dans toute l'Europe, entre 1750 et 1790, qui n'ait été sinon payé du moins stimulé par un groupe de banquiers soucieux d'améliorer leurs rendements ou par un gouvernement aux prises avec l'impossible problème de l'amortissement. Les travaux de Price, de Fatio, Saint-Cyran, Laplace, Condorcet, pour ne citer que les plus grands, qui renouvellent le domaine des intérêts composés ou celui du calcul des probabilités sont d'abord motivés par la recherche de martingales magiques capables de féconder le champ ingrat et de plus en plus épineux des rentes viagères.

Le même objectif lucratif avait déjà entraîné Deparcieux, trente ans plus tôt, à perfectionner les tables de mortalité ; les fondements de la démographie, en France, en Angleterre ou aux Pays-Bas, sont établis en quelque sorte sur les spéculations financières.

Toutes ces réflexions scientifiques, si directement appliquées aux métiers de l'argent, n'en participent pas moins des grands courants philosophiques du moment, que partagent ensemble les banquiers et les savants. L'un explique l'autre en un temps où les cloisonnements entre les esprits, les disciplines, les modes d'expression n'existaient pas plus que les barrières frontalières. La remise en cause de l'Histoire, de l'ordre entretenu entre l'Humanité et le

Temps, trouvent dans ces matières financières un terrain d'élection. Au fond, la problématique technique des rentes viagères qui met en jeu les grands nombres, le long terme et l'incertitude de l'accident, n'est jamais que la traduction sonnante et rébuchante du grand débat des Lumières sur la libération de l'Humanité, les fins ultimes de l'Histoire et la libre responsabilité de l'homme devant son destin. L'introduction, opérée par le biais des mathématiques, de la notion du cycle de vie dans les premiers modèles de retraite ou d'assurance trouve son corollaire philosophique et universel dans cette métaphore des âges de l'Humanité, chère à Kant, Lessing, Herder et combien d'autres, qui transfigure les perspectives historiques et instaure la notion du Progrès. Les techniques, scientifiquement garanties, de la prévoyance sonnent le glas de la fatalité antique et se substituent aux secours lointains et théologiquement arbitraires de la Providence. Dans un siècle où le mythe de l'âge d'or sert d'aiguillon au désir d'égalité entre les hommes, les promesses de ce mariage de la science avec la finance sont attendues par tous et presque littéralement. Une formule, trouvée ces jours derniers, dans les manuscrits du mathématicien Duvillard de Durand, actuaire de la Compagnie royale d'assurances sur la vie, en 1787, exprime pleinement ces mutations de la pensée, lorsqu'il définit joliment l'assurance comme « *le commerce des expectations* ».

224

Il en va semblablement dans l'ordre politique où la finance devient la pierre angulaire des meilleurs systèmes de gouvernement. La dette publique et les conditions de sa gestion justifient en Angleterre du bien-fondé d'un régime parlementaire et en France de la réclamation, bientôt explosive, d'une Constitution.

En termes exemplaires, la réalité des structures et des procédures financières démontre au quotidien, et à la face des nations en guerre, les vertus de l'harmonie universelle. Les cercles européens des négociants, des banquiers et des savants prouvent concrètement et avec d'autres arguments que ceux du physiocrate Le Mercier de la Rivière que « *chaque nation n'est qu'une province du grand royaume de la nature... que les nations sont les différentes branches d'un même tronc dont elles tirent leur subsistance* »⁴. Voltaire réagit violemment aux thèses physiocratiques et à l'ouvrage de Le Mercier de la Rivière, et publie, en 1768, *l'Homme aux quarante écus* où il oppose à la primauté économique de la terre la toute-puissance des mécanismes financiers. Ses démonstrations demeurent assez anecdotiques, mais il célèbre au passage les travaux de Deparcieux et de Fatio sur les rentes viagères. Il met en scène un marchand-banquier qui explique à son héros, petit propriétaire et rentier à quarante écus : « *Si vingt neveux... dont les oncles auraient gagné chacun huit millions au Mexique, à Buenos Ayres, à Lima, à Surate ou à Pondichery prêtaient seulement à l'Etat chacun deux cent mille francs dans les besoins urgents de la patrie, cela produirait quatre millions : quelle horreur ! Payez mon ami, vous qui jouissez en paix d'un revenu clair et*

³ Cette question est abondamment, quoique discutablement, traitée par P. Kennedy, *The Rise and Fall of Great Powers*, Londres, Hyman, 1988 ---- trad. française, Payot, 1990.

⁴ *Le Mercier de la Rivière*, *Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Paris, 1767.

net de quarante écus ; servez bien la patrie, et venez quelquefois dîner avec ma livrée. »

La pensée cosmopolite, exaltée, en France, par Montesquieu, Voltaire voire, dans ses premiers écrits, par Rousseau, s'illustre, de plus en plus, dans les faits sur les places financières. Lors des débats révolutionnaires, cette attitude alimentera les polémiques politiques et financières : « *Les banquiers, écrit en 1790, Sénac de Meilhan, intendant éclairé, bon économiste et futur émigré, sont citoyens de tous les pays et le régime républicain a plus de convenances pour des hommes dont la fortune est disponible et qui, séparés de la hiérarchie de la société, n'ont d'existence que celle qu'ils tirent de leurs richesses, n'ont d'ambition que celle de les augmenter* ». Le commentaire de Sénac se trouve bientôt contredit par les républicains jacobins qui, lorsque la nation s'enferme dans ses frontières, voueront les hommes d'argent à la condamnation capitale, malgré leur prédilection professionnelle pour le régime des républiques.

Les propos incendiaires de Sébastien Mercier, que l'on appela le singe de Robespierre, expriment bien, dès 1788, l'hostilité d'une fraction de l'opinion et, en confirmant la position transfrontières des financiers et des banquiers annoncent leur prochaine liquidation : « *les agioteurs n'ont aucune idée patriotique ; étrangers à la nation, ils ne savent que cacher leur argent, et, par des manœuvres souples, faire naître des créations imaginaires.* »⁵

Cette vision cosmopolite qui dépasse les horizons nationaux reste néanmoins dans les limites de quelques cercles européens et, en France notamment, les difficultés croissantes de la conjoncture politique et économique recentrent vite les esprits sur les nécessités de l'« ici et maintenant ». Mais nos recherches en cours nous montrent chaque jour à quel point, au long de ces années 1780, s'engage une réflexion internationale, fondant, contre les thèses physiocratiques, une véritable économie financière. Ses applications se développent presque aussitôt en Angleterre, alors qu'en France elles demeurent à l'état de souhaits dans quelques clans. Le groupe politique qui associe de nombreux financiers et banquiers, Panchaud, Delessert, Clavière, par exemple, aux publicistes et savants comme Mirabeau, Brissot, Condorcet ou Talleyrand, sera vite emporté par les événements. Mais leurs théories et leurs projets institutionnels, appuyés sur la science et les techniques, inspirés par le désir du bien-être démocratique, connaîtront leur concrétisation sous la Restauration, avec les survivants ou les descendants.

⁵ Sénac de Meilhan, Des principes et des causes de la révolution en France (1790), Paris, Desjonquères, 1989.

CRÉDIT, PRÉVOYANCE, HORIZONS PLANÉTAIRES

L'Europe hésite encore à s'éloigner des bordures du vieux continent bientôt agité de nouveau par la guerre. Deux exemples français, cependant, témoignent clairement, malgré les réticences dictées par les mentalités ou par l'actualité de la tentation sinon de la fascination des gens de finance pour des systèmes ouverts sur les plus vastes espaces.

Le premier, dans la brève période de la pré-révolution et en termes très prudents, se manifeste dans différents projets de Banque nationale, le second, au long des trente dernières années du siècle, dans les modèles rêvés ou pratiqués d'épargne et de prévoyance.

Les projets de Banque nationale se multiplient dans les décennies 1770 et 1780 pour foisonner durant l'été 1789, après l'appel lancé par Necker au zèle des citoyens qui s'empressent, nombreux, à déposer des propositions sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Nous avons trouvé, l'an passé, dans les papiers de Calonne, aux Archives nationales, un long mémoire anonyme d'une centaine de feuillets manuscrits, intitulé *Examen des banques publiques qui ont existé et qui subsistent encore, et projet d'une banque nationale*, datable de 1784-1785. Ce document, encore inédit⁶, mériterait à lui seul une publication et j'en restitue ici quelques fragments.

L'auteur, peut-être un commis des Finances, y développe une analyse rigoureuse et intelligente des diverses institutions financières françaises au cours du siècle (en particulier une critique positive de la banque de Law) et il étudie les avantages respectifs des différentes banques européennes en cette fin de siècle. Assurément bon connaisseur des mécanismes financiers, cet homme consacre plus spécialement un long passage à l'examen de la Banque d'Amsterdam, « *qui fait aujourd'hui, dit-il, l'étonnement de toutes les nations* ». Le succès de cette institution s'explique, pour lui, d'abord par la dimension internationale de l'activité des Hollandais « *s'arrêtant avec toutes les contrées, y achetant toutes les productions qui y croissent, les rapportant dans leurs ports pour les reverser dans toutes les parties du monde* ». Mais la politique éclairée de la Banque d'Amsterdam est aussi à l'origine de cette réussite : « *Un règlement ouvre à tout le monde la faculté de porter à la banque toute la monnaie que l'on pouvait avoir et de quelques espèces qu'elle fut... Comme la banque, en recevant les monnaies de tous les pays, ne les considère que comme simples marchandises... il s'ensuit que l'or et l'argent monnayé n'y est et n'y peut être reçu que sur le pied de sa valeur réelle... Une nouvelle disposition porte que la banque, pour pouvoir satisfaire à toutes les demandes qui pourraient leur être faites, se pourrait de toutes les espèces de monnaie...* »

Il fait apparaître ensuite les mérites comparés de la Banque de Venise, de

⁶ Archives nationales, K 910-18.

celle de Hambourg et de la Banque d'Angleterre, en soulignant à quel point, dans tel ou tel cas, et plus spécialement aux Pays-Bas, l'inscription d'une banque nationale dans le plus large système international possible devient le gage de la prospérité de la nation. Pourtant, de façon étrange, témoignant peut-être des frilosités françaises en matière financière, il bornera banalement son propre projet de Banque de France à un fruste établissement de crédit interprovincial. Une sorte de timidité sans doute, car l'auteur ne se livre à aucun transport de patriotisme, l'urgence aussi de l'instant, viennent gommer sa profession de foi, pleine d'admiration, qu'avaient éveillée les exemples de l'étranger.

Une semblable réserve apparaît encore plus sensiblement à la lecture des nombreux projets de Banque nationale remis à l'Assemblée à la fin de l'été 1789. Elle s'explique par la variété du statut et de l'instruction des signataires, mais elle laisse néanmoins percevoir, du moins chez quelques-uns, le souci, écrit l'un d'entre eux, « *de mettre la nation en état d'obtenir une grande prépondérance sur le commerce qui lui procurerait une balance avantageuse sur la plupart des autres nations, ce qui devrait la rendre très formidable* ». La plupart des projets que nous avons recensés⁷ édifient des structures de Banques centrales à l'ombre du clocher et les plus audacieux espèrent, comme ce négociant de Cambrai, qu'une Banque nationale « *attacherait les peuples étrangers par des liens plus forts* ». La controverse du moment autour de la Caisse d'escompte permet aussi aux opposants de montrer les risques du dysfonctionnement « *d'un Etablissement dont l'action et la réaction influe sur tout le monde commerçant de l'Europe* ». Les débats de l'Assemblée, sur le même objet au cours du mois suivant, seront animés par le même argumentaire. Pourtant, finalement, la restauration de la confiance « *intra muros* » et l'instauration d'un appareil élémentaire de crédit public au sein de la seule nation française paraissent à tous un but nécessaire et suffisant, avant d'envisager d'autres issues à un financement encore incapable de pourvoir aux besoins intérieurs. L'endettement finit par obnubiliser les esprits en les clouant dans l'instant.

Les perspectives universelles, le goût cosmopolite, les vues planétaires trouvent de plus fortes illustrations dans les premiers exemples de systèmes d'épargne et de prévoyance qui se propagent à partir de la seconde moitié du siècle. Ils constitueront encore, dans les premières années de la révolution, la seule issue, rêvée mais jamais effectuée, du piège étroit de la dette. Les visées humanitaires de ces projets ou de ces éphémères institutions favorisent la générosité des inspirations et les projets ou les tentatives d'expérimentation sont élaborés, bien plus que dans l'exemple précédent, par des professionnels avertis de la finance ou par de vrais savants. Contrairement à une idée généralement reçue, la vieille Charité chrétienne constitue un moteur bien moins puissant que la notion moderne d'une implicite économie financière. La prévoyance apparaît sans nul doute comme le champ privilégié pour cette association si prometteuse de la science et de l'argent et puisqu'elle joue

⁷ Archives nationales, F4 1938.

allègrement avec les grands nombres et sur la grande échelle du Temps, elle peut s'autoriser de vastes ambitions et concourir au bien-être de la planète tout entière, substitut nouveau et omnipotent de la Providence d'antan.

Ces confins lointains sont désignés très tôt par les premiers pionniers de la prévoyance qui ne bénéficient pas encore, pourtant, des meilleurs résultats de la recherche mathématique mais n'en proclament pas moins, haut et fort, leur conviction confiante dans les vertus de l'épargne et de la capitalisation.

Dans l'article « Epargne » de l'Encyclopédie, rédigé en 1757 par Faiguët de Villeneuve, ce dernier se félicite de ce « *que depuis la paix de 1748, le goût de l'économie publique gagne insensiblement toute l'Europe. Les princes aujourd'hui plus éclairés qu'autrefois ambitionnent beaucoup moins de s'agrandir par la guerre... L'amélioration de leurs Etats leur en présente une autre façon plus courte et plus assurée ; aussi tous s'y livrent comme à l'envi et ils paraissent plus disposés que jamais à profiter de tant d'ouvrages publiés de nos jours sur le commerce, la navigation et la finance... C'est au défaut de cette vertu si déprimée (l'économie) qu'on doit attribuer la plupart des maux qui couvrent la terre... je prêche donc hautement l'épargne publique et particulière...* ». Quelques années plus tard, le même auteur publie un petit traité *L'Econome politique : projet pour enrichir et perfectionner l'espèce humaine*. Le dispositif de collecte d'épargne qu'il propose, dans la première partie de son ouvrage, s'adresse en priorité aux domestiques et vise d'abord l'accumulation d'un pécule pour leur mariage mais il permet aussi, par l'emploi délibéré de ces ressources en fonds publics, de contribuer au financement patient de l'économie planétaire, grâce aux solidarités internationales et aux effets de la capitalisation à long terme. Rudimentaire encore, le modèle de Faiguët ne profite pas des nombreux travaux effectués un peu plus tard, en France comme en Angleterre, sur les intérêts composés. « *On dira, écrit Faiguët, que les domestiques et les autres épargnants, avant que d'arriver à l'aisance proposée, passeront la meilleure partie de leur vie sans jouir du présent. Mais... tel est le sort de la nature humaine et, à cet égard, je ne prétends pas le changer.* »⁸

Le deuxième « *plan d'une maison d'association* » dressé par Chamousset, en 1777, et qui préfigure un système d'assurance-maladie en forme mutualiste n'est guère argumenté du point de vue strictement financier et ses calculs sont précaires mais il prévoit, sur le modèle du réseau bancaire existant, un maillage européen de compagnies où l'on négocierait aisément des « *billets de maladie* ».

Au tournant de la décennie 1780, les recherches mathématiques se multiplient et, en France, l'Académie des sciences, devient le promoteur et l'arbitre de toutes les innovations financières et sociales. Les académiciens eux-mêmes ont donné l'impulsion et après la publication, entre 1778 et 1784, des traités de Fatio, Saint-Cyran, Laplace puis Condorcet sur les intérêts

⁸ Faiguët met en pratique, dans ce traité, son plan de réforme de l'orthographe qui, dit-il « *hérissée de caractères et de signes inutiles embarrasse la plupart des lecteurs, surtout les étrangers amateurs de notre langue* ».

composés et le calcul des probabilités, toujours et encore motivés par l'amélioration des rentes viagères, les projets théoriques ou pratiques affluent sur les bureaux de ce savant jury. En 1786, le ministre Breteuil systématise le mouvement et institue auprès de lui un comité officiel de l'Académie chargé de donner son avis sur les objets d'utilité publique. Les modèles d'assurance-vie et de caisses d'épargne qui fleurissent pendant trois ans sont examinés, avant d'être parfois mis en œuvre, par un groupe d'experts réunissant Bailly, Coulomb, Legendre, D'Aubenton, Lavoisier et Laplace : l'union de la science et de la finance devient un instrument officiel de gouvernement. Si les projets déposés auprès de ce comité sont d'abord destinés à soulager la misère du peuple ou la dette publique, nombre d'entre eux, dans leur exposé des motifs ou leur conclusion, affichent des intentions universelles et des ambitions planétaires. Les « mathématiques sociales » deviennent, en quelques années, un concept à la parfaite opérationnalité. Les applications financières des découvertes scientifiques se multiplient, en France et dans tous les pays, dans la fin de la décennie. La conviction de l'efficacité des calculs et de leur miraculeuse rentabilité anime la créativité des savants et des manieurs d'argent, dans des proportions que l'histoire a mal mesuré. Les événements violents de la fin du siècle, l'échec français de politiques financières rarement étayées sur ces techniques nouvelles, ont chassé dans l'oubli un vaste ensemble d'innovations qui attendront vingt ou trente ans pour trouver sur le continent européen, leur traduction dans les faits.

L'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique profiteront presque aussitôt de ces progrès qui expliquent, en large partie, leur réussite singulière.

Aussi, l'utopie actuarielle prend-elle alors les couleurs d'une possible et généreuse réalité que Condorcet, jusqu'à ses derniers instants, continuera d'annoncer et de promettre à la postérité. La dixième époque de « l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain », consacrée à un futur que Condorcet espère proche, révèle combien, dans la seule matière économique et financière, la félicité, la prospérité, l'égalité seront bientôt universelles.

MATHON DE LA COUR : LE SONGE D'UN ACTUAIRE

En 1785, au moment même où éclate, en France comme en Angleterre, cet enthousiasme pour les calculs financiers, un petit livre étrange est publié par un auteur anonyme et la plupart des lecteurs savent déjà qu'il se nomme Mathon de la Cour. Né à Lyon en 1738, Charles-Joseph Mathon de la Cour est une personnalité idéale de la France des Lumières. Fils d'un parlementaire qui consacra sa vie aux mathématiques, il passa une grande part de sa jeunesse à Paris dans les cercles littéraires et scientifiques. En 1767, il remporta un prix de l'Académie des inscriptions et belles lettres pour une dissertation juridique sur la démocratie athénienne, tout en cultivant la passion paternelle pour les sciences exactes et d'étroites relations à l'Académie des sciences. Contraint

de retourner à Lyon pour reprendre les charges dynastiques il continua ses recherches très éclectiques, participa intensément à l'amélioration de la vie locale et continua d'entretenir des relations étroites avec les milieux intellectuels parisiens et européens.

Il contribua à la fondation de la Société philanthropique de Lyon, installa une galerie pour les artistes, des établissements pour les nourrices et les enfants, un système d'adduction d'eau urbain et maints objets d'utilité publique. Parmi de nombreux ouvrages sur le droit, la politique, la santé ou la critique d'art, il a laissé plusieurs études précises sur les matières financières.

Quoique fervent révolutionnaire, il est victime de la répression après le siège de Lyon et meurt, en 1793, en héros antique.

Sa notoriété bénéficia beaucoup du *Testament de Fortuné Ricard* qu'il publia en 1785. Le succès de cet opuscule fut immédiat et salué par les milieux éclairés de Paris et d'Europe. Les contemporains aiment à le prendre pour référence ou source d'inspiration. Lorsque Jean de la Rocque révisé en 1786 son plan d'une Caisse d'épargne du peuple, il déclare « avec une vraie reconnaissance que l'idée (d'intégrer dans son système les rentes perpétuelles) lui est venue à la lecture de l'ingénieux testament de Fortuné Ricard ». Lavoisier mentionne le testament, en 1788, à l'Assemblée d'Orléans, pour asseoir ses projets de réforme financière. Les Anglais traduisent aussitôt ce traité, le modifient, et quelques années plus tard, pendant la Révolution, en publient une autre version qu'ils attribuent, à titre posthume, à Benjamin Franklin, sous un titre voisin *La science du bonhomme Richard*. Cette fausse signature éclipsera d'ailleurs et pour longtemps la gloire du premier et véritable auteur.

La fantaisie des propos, volontairement cultivée par Mathon de la Cour, suscite évidemment des critiques mais chacun reconnaît cependant la solidité du fondement mathématique de sa démonstration et applaudit, au-delà des risques d'une interprétation trop rapide par des ignorants, l'effort de sensibilisation d'un large public à ces problèmes financiers. L'économiste britannique Hamilton écrit, dans ses *Recherches sur la dette publique d'Angleterre*, en 1797 : « Les plaisanteries (de F. Ricard) jettent du ridicule sur cette matière. De tels calculs ne peuvent se réaliser, cependant ils sont théoriquement exacts et prouvent le pouvoir du placement à intérêts composés ». En 1816, dans son abondante *Théorie du crédit*, le chevalier Hennemet évoque encore « le testament de Mathon et celui du docteur Franklin ».

Conçu comme une utopie financière, le livre de Mathon s'inscrit dans le courant pédagogique des Lumières, quelque vingt ans après *l'Homme aux quarante écus* de Voltaire. Le recours à la fable, à la parabole, au conte ou au roman est un procédé littéraire dont usent et abusent les hommes de cette fin du xviii^e siècle, tandis que l'Europe découvre les récits légendaires de l'Orient. La forme utopisante est particulièrement prisée dans ces années pré-révolutionnaires pour habiller contestation et projets de réforme. Au cours de cette même décennie Sébastien Mercier rêve de « l'an Deux mille quatre cent quarante-quatre », Pierre Maréchal écrit « à Cosmopolis » des ouvrages sur l'âge d'or « qui se trouvent aussi à Paris », Restif de la Bretonne publie en

rafale ses plans de rénovation politique, économique et sociale, les *Pornographe*, *Gynographe*, *Thesmographe* et autres *Découvrete australe par un homme volant*.

Mathon de la Cour n'innove donc pas du point de vue de l'écriture et suit au contraire la mode du moment d'autant plus aisément qu'il est, à Lyon, le plus abondant des critiques littéraires.

Mais sans doute devient-il plus singulier en choisissant la matière financière. L'utilisation d'une parabole pour soutenir la démonstration dans ces domaines complexes avait déjà contribué à la célébrité européenne du D^r Price, pasteur au reste de son état, avec sa fameuse image tantalante du « denier placé à 5 % à intérêts composés, la première année de l'ère chrétienne qui produisait, vers 1780, une somme plus forte que celle qui serait contenue dans cinq cent millions de globes d'or solide, aussi gros que celui de la Terre ».

Vraisemblablement Mathon puise dans cette métaphore éblouissante le motif de son inspiration pour la défense des intérêts composés et de l'amortissement. Car le premier but de son apologue est d'inciter les gouvernements à mieux générer leur dette publique, clé du bonheur universel et, comme le proclamera un peu plus tard Mirabeau, « germe de la liberté ».

Ce texte dont l'originalité amuse les contemporains n'est pas un délire isolé et il représente l'une des expressions du vaste brainstorming financier et politique qui agite alors les esprits européens. Il concentre, sous couvert de plaisant badinage, tous ces rêves d'actuares qui imaginent établir par le juste calcul et les mathématiques sociales, « l'équité financière », abondance et justice sur la Terre. Aspiré par son désir du bien-être universel et de la prospérité planétaire, Mathon peint en termes concrets et chiffrés le mirage de ce progrès dont, sept ans plus tard, avant de mourir, Condorcet annoncera avec foi l'imminente probabilité.

Seule, bien sûr, la dernière partie du traité intéresse notre sujet et dessine les perspectives attendues, au bout de cinq siècles, pour le financement mondial, grâce au solde non affecté des produits financiers, dont l'extravagante ampleur a découragé, d'ailleurs, l'imagination de l'auteur. Mais le lecteur d'aujourd'hui sera, je l'espère, heureux de parcourir l'ensemble de ce court exposé que je sou mets ici, sans autre commentaire ; sous couleur d'utopie, un précis idéal d'économie financière au siècle des Lumières⁹.

9 L'original est en français.

TESTAMENT

D E

M. FORTUNÉ RICARD,

Maître d'Arithmétique à D**.

*Lui & publié à l'audience du bailliage de cette ville,
le 19 Août 1784.*

Au nom de Dieu et sous l'invocation de la sainte vierge et de saint Fortuné, mon patron, moi Fortuné Ricard, maître d'arithmétique à D**, ai fait mon testament ainsi qu'il suit...

Les exécuteurs testamentaires, qui font imprimer ce testament pour remplir les intentions de feu M. Fortuné Ricard, ne jugent pas qu'il soit nécessaire de publier les dispositions particulières qui ne concernent que sa famille. Après avoir disposé de son patrimoine avec sagesse, voici comment le testateur s'exprime quant au legs qui intéresse le public :

Il me reste maintenant à déclarer mes intentions à l'égard de la promesse de 500 livres souscrite en ma faveur par M. P..., banquier de cette ville. Cette somme provient originairement d'un don qui me fut fait, par Prosper Ricard, mon très-honoré grand-père, lorsque j'entrais dans ma huitième année. Il m'enseignait alors les principes d'écriture et de calcul. Après m'avoir montré que les intérêts joints d'année en année à un capital qui dort, formaient, au bout de cent ans, plus de cent trente et une fois la première mise*, voyant que j'écoutais cette leçon avec la plus grande attention, il tira 24 livres de sa poche, et me dit avec un enthousiasme qui est encore présent à ma mémoire : « Mon enfant, souviens-toi, tant que tu vivras, qu'avec l'économie et le calcul rien n'est impossible à l'homme. Voilà 24 livres que je te donne : je veux que tu les portes chez un négociant de nos voisins, qui les prendra dans son commerce par complaisance pour moi. Tous les ans tu y joindras les intérêts sans jamais y toucher. A ta mort tu en emploieras le produit en bonnes œuvres pour le repos de ton âme et de la mienne ».

J'ai exécuté cet ordre fidèlement, et, pendant ma vie, j'ai fait bien des projets pour l'emploi de cette somme. Aujourd'hui, que j'ai près de 71 ans, elle monte à 500 livres ; mais comme il faut enfin se borner, je veux qu'elle soit partagée en cinq portions de 100 livres chacune, auxquelles on continuera de

* Voyez la table justificative jointe à ce testament, n° 1.

joindre chaque année les intérêts, et qui seront employées successivement ainsi qu'il suit :

1° Dans cent ans, la première somme de 100 liv. se trouvera portée à plus de 1 300 liv.*. Sur cette somme, on formera un prix de 4 000 livres pour la meilleure dissertation théologique, dans laquelle on aura prouvé la légitimité des intérêts des prêts de commerce. On donnera aussi trois médailles de 600 livres chacune aux trois dissertations qui auront approché de plus près du mérite de la dissertation couronnée. Le surplus des 13 100 livres sera employé à faire imprimer la première dissertation et l'extrait des autres. Il en sera envoyé des exemplaires gratis à tous les évêques, curés et confesseurs du royaume. J'avais eu l'intention d'en faire aussi l'envoi dans les pays étrangers : mais on m'a fait observer que toutes les universités du monde chrétien, à l'exception de celles de France, avaient reconnu solennellement la légitimité des intérêts des prêts de commerce*, et que ce n'était donc plus que dans ce royaume qu'il était nécessaire d'éclaircir une question de morale si intéressante pour la prospérité des états.

2° Cent ans après, une seconde somme de cent livres, montant avec les intérêts à plus d'un million sept cent mille livres**, sera employée à fonder à perpétuité quatre-vingt prix, de mille livres chacun, qui seront distribués chaque année par les différentes académies du royaume, savoir : quinze prix pour les actions vertueuses, quinze pour les ouvrages de science et de littérature, dix sur des questions d'arithmétique et de calcul, dix pour les nouveaux procédés en agriculture, qui se trouveront confirmés par les meilleures récoltes, dix pour les chef-d'œuvres des beaux-arts, et dix pour des courses, jeux d'adresse et autres exercices propres à développer les forces et l'agilité du corps, et à ramener parmi nous le goût de la gymnase si estimée chez les Grecs, et qui a formé tant de héros.

3° Cent ans après, sur une autre somme de cent livres, montant avec les intérêts à plus de deux cent vingt-six millions, il sera prélevé cent quatre-vingt-seize millions pour établir dans les lieux les plus considérables de la France, cinq cent caisses patriotiques de prêt gratuit, dont la plus considérable sera fixée à dix millions de fonds, et les moindres à cent mille livres. Ces caisses seront administrées, dans chaque lieu, par un bureau composé des citoyens les plus honnêtes et les plus zélés, et employées soit en prêts pour secourir les malheureux, soit en avances pour faire fleurir l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Les trente millions restants seront employés à fonder douze Musées dans les villes de Paris, Lyon, Rouen, Bordeaux, Rennes, Lille, Nancy, Tours, Dijon, Toulouse, Aix et Grenoble. Chacun de ces Musées sera placé à l'extrémité la plus agréable de la ville. On emploiera 500 mille livres pour chaque bâtiment et pour l'acquisition des fonds dépendants, qui formeront des jardins de

* Voyez les tables, n°s 2 et 3.

* Voyez les approbations des universités d'Alcala, de Salamanque, d'Ingoistad, de Fribourg en Brisgaw, de Mayence, de Cologne et de Trevers, imprimées à la suite du traité de l'usure et des intérêts. Lyon, Bruyset-Ponthus. 1776, in-12. Les cinq premières de ces approbations ont été déposées dans les archives du consulat de la ville de Lyon.

** Voyez les tables, n°s 2 et 4.

botanique et d'arbres fruitiers, des potagers et de vastes promenades. Chaque Musée aura cent mille livres de rente ; quarante hommes de lettres ou artistes d'un mérite supérieur y seront logés et nourris. Ils se diviseront en quatre tables, pour que leurs repas soient gais, sans être trop bruyants. Ils auront dans chaque Musée six secrétaires, un dessinateur et un graveur à leurs ordres, et quatre voitures dont ils disposeront chacun à leur tour. On réservera, dans le bâtiment, une salle de concert, un théâtre, un laboratoire de chimie, un cabinet d'histoire naturelle, une salle d'expériences de physique et une grande galerie pour la bibliothèque commune. En formant chaque établissement, on emploiera cent mille livres pour la bibliothèque et cent mille livres pour les cabinets d'histoire naturelle et d'instruments de physique. On réservera ensuite chaque année dix mille livres pour l'entretien et l'accroissement de ces trois objets*.

Les bibliothèques seront ouvertes au public tous les jours. Vingt membres du Musée seront tenus de donner des cours publics et gratuits des langues étrangères, de toutes les sciences et de tous les arts. Les vingt autres s'occuperont à des ouvrages utiles. On ne sera admis au Musée qu'après avoir fait preuve, non de noblesse, mais de mœurs, et de n'avoir jamais avili sa plume par des écrits contre la religion et le gouvernement, ni par des satyres contre aucun citoyen. En y entrant on prêtera serment de préférer la vertu, la vérité, la patrie à tout, et le bien général des lettres à sa propre gloire. Les ouvrages des membres du Musée seront imprimés aux frais de l'établissement, et, ces frais prélevés, le produit appartiendra en entier aux auteurs.

4° Cent ans après, la quatrième somme de cent livres, montant avec les intérêts à près de trente milliards, sera employée à faire bâtir, dans les situations les plus agréables qu'on pourra trouver en France, cent villes de cent cinquante mille âmes chacune*. Les moyens de peupler ces nouvelles villes, de les gouverner et de les faire fleurir, sont développés dans un mémoire qui sera annexé au présent testament*. Il résultera en peu de temps, de ce seul article, une augmentation de quinze millions d'habitants dans le royaume et un doublement de consommation, dont j'espère que les économistes me sauront quelque gré.

Je sais que tout le numéraire de l'Europe ne suffirait pas pour former ces trente milliards, et qu'il serait impossible de trouver des placements solides pour des sommes si fortes en argent, c'est pourquoi je laisse à la discrétion de mes exécuteurs testamentaires de fixer quand il conviendra de convertir l'argent en immeubles. Le revenu de ces immeubles sera placé en argent, ou réalisé aussi en d'autres immeubles afin que mes dispositions puissent être remplies dans leur temps sans aucune difficulté.

Je me suis assuré, par les calculs les plus exacts, que loin de gêner la

* Voyez la table, n° 5.

* Voyez la table, n° 6.

* Les exécuteurs testamentaires n'ont pas encore décidé s'ils feraient aussi imprimer ce mémoire, qui est fort étendu, et contient des vues qu'on pourrait quelquefois taxer d'originalité. Les affaires plus instantes de la succession ne leur ont pas encore permis d'en achever l'examen. Au reste, rien ne presse à cet égard, les villes dont il s'agit ne devant être construites que dans quatre cents ans.

circulation du numéraire, mes dispositions lui donneront plus d'activité. Le placement en immeubles contribuera aussi bientôt à en faire hausser la valeur, et quand toutes ces précautions vivifiantes auront tellement produit leur effet, qu'il ne se trouvera presque plus de propriétaire en France qui veuille vendre ses immeubles, on cherchera des placements chez les nations voisines.

5° Enfin quant à la dernière somme de cent livres, montant avec tous les intérêts de cinq cents ans à plus de trois mille neuf cent milliards, il en sera fait l'emploi suivant.*

Six milliards seront consacrés à payer la dette nationale de la France, sous la condition que les Rois, nos bons seigneurs et maîtres, seront suppliés de permettre qu'à l'avenir les contrôleurs généraux subissent, avant d'entrer en place, un examen préalable sur l'arithmétique.

Douze milliards seront employés de même à payer la dette de l'Angleterre. Je suppose, comme on le voit, que ces deux dettes nationales n'auront fait que doubler avant ce temps. Ce n'est pas que je doute du talent de certains ministres pour les porter bien plus haut, mais leurs opérations en ce genre se trouvent ordinairement contrariées par une infinité de circonstances, ce qui me fait présumer que ces dettes ne feront, au plus, que doubler. Au reste, si elles montaient à quelques milliards de plus, je déclare que j'entends qu'elles soient payées en entier, et mon intention n'est point qu'un projet louable reste sans exécution pour une bagatelle de plus ou de moins.

Je supplie les Anglais de ne pas refuser cette légère marque de souvenir d'un homme qui, à la vérité, est né Français, mais qui estimait sincèrement leur nation, et qui surtout a toujours été l'admirateur du magnifique ouvrage que Newton, leur compatriote, a intitulé Arithmétique universelle. Je désirerais bien qu'en reconnaissance de ce legs, la nation anglaise consentît à appeler les Français ses voisins et non ses ennemis naturels, qu'elle voulût sentir que ce n'a jamais été la nature qui a rendu les hommes ennemis des autres hommes, que les haines nationales, les prohibitions de commerce et surtout les guerres proviennent toujours d'une monstrueuse erreur de calcul : mais je n'ose rien exiger à cet égard. Il faut tout attendre du temps, et lorsqu'on a le bonheur de rendre quelque service, c'est lui ôter tout son prix que d'y mettre des conditions qui peuvent gêner et contrarier ceux que l'on a voulu servir.

235

Trente milliards seront employés à faire les fonds d'une rente de quinze cents millions à partager en temps de paix entre toutes les puissances de l'Europe. En temps de guerre, la portion de l'agresseur ou des agresseurs sera donnée à ceux qui auront été attaqués injustement, ce qui engagera peut-être les souverains à faire quelques réflexions avant d'entreprendre des guerres injustes. Pour fixer la proportion selon laquelle cette rente sera partagée entre les différentes nations, on s'en tiendra à l'état de leur population. Elles en rapporteront tous les dix ans des dénombrements exacts, d'après lesquels cette répartition sera fixée par une diète composée des députés de toutes les nations, sauf aux souverains qui désireraient une portion plus considérable à favoriser chez eux, de toutes leurs forces, la population.

* Voyez les tables, n°s 2 et 7.

Je laisse à la sagesse de mes exécuteurs testamentaires, le soin d'étendre sur les autres parties du monde, le bénéfice de cette disposition, et si, par ce moyen, ils espèrent de réussir à éteindre, dans le monde entier, la fureur absurde et barbare de la guerre, je consens volontiers qu'ils y consacrent encore cent milliards.

Je veux qu'il soit offert, à Sa Majesté, le roi de France, six milliards, savoir : un milliard pour remplacer le produit des loteries, sorte d'impôt sur les mauvaises têtes qui contribue infailliblement à les rendre beaucoup plus mauvaises ; un milliard pour racheter toutes les charges inutiles, qui ont le triple inconvénient de persuader beaucoup de gens, qu'il suffit, pour acquitter sa dette envers la patrie, d'occuper une charge sans fonctions, et que c'est être quelque chose que de porter un titre vide de sens ; un milliard pour racheter aussi les charges qui sont, au contraire, trop importantes, pour que leur vénalité soit absolument sans danger ; un milliard pour former à Sa Majesté un domaine digne de sa couronne et suffisant pour les dépenses de sa cour, en sorte que la nation puisse voir clairement que les impôts, pris sur elle, sont réservés uniquement pour les dépenses nationales. Les deux autres milliards formeront un fonds dont Sa Majesté emploiera la rente en pensions et en bienfaits. Par ce moyen, si quelquefois ces bienfaits venaient à tomber sur des intrigants sans mérite, la nation n'aura du moins rien à dire sur l'emploi d'une somme qui ne sera pas formée du produit des impôts et du sang des laboureurs.

236

Je destine un milliard pour ajouter mille livres à la portion congrue de tous les curés du royaume, et six cents livres à celle de leurs vicaires, à condition qu'ils supprimeront toute quête dans leurs paroisses, et n'exigeront plus d'honoraires pour leurs messes. J'avais eu quelque envie de leur proposer de supprimer aussi les rétributions des baptêmes, mariages et enterrements, mais j'ai considéré que ces fonctions n'étaient pas uniquement religieuses, qu'elles tenaient à l'ordre civil ; qu'à ce titre les curés pouvaient, sans inconvénient, recevoir une rétribution qui, dans le fait, est plus modique que celle qu'exigerait à leur place tout autre officier public. D'ailleurs cette rétribution rend peut-être ce service plus exact, plus empressé de leur part, et moins gênant pour la délicatesse de quelques-uns de ceux qui le reçoivent.

La nécessité d'assurer le paiement des nourrices, le désir qu'on pût y parvenir sans attenter à la liberté des pères, et sans achever ainsi la ruine de ceux que leur pauvreté a déjà mis hors d'état de les payer, m'a inspiré l'idée d'aller à la racine du mal. Je destine en conséquence deux milliards pour former, à tous les enfants qui naîtront dans le royaume, une rente de dix livres par mois, jusqu'à l'âge de trois ans ; cette rente sera portée à trente livres pour les enfants qui seront nourris par leurs propres mères. Je n'en excepte pas même les enfants des riches. J'invite au contraire leurs parents à recevoir sans répugnance cette rétribution comme un prix d'honneur accordé à la paternité et aux soins de l'amour maternel, sauf à eux à l'employer en bonnes œuvres, s'ils le jugent à propos.

Je destine quatre milliards à faire l'acquisition des grandes possessions les plus mal cultivées, qui se trouveront dans le royaume. On les divisera en 500 mille petits héritages ou bénéfices ruraux de quatre ou cinq arpens

chacun, où l'on fera bâtir autant de maisons propres et saines. Ces 500 mille bénéfices ruraux seront donnés en pur don, à autant de paysans mariés, choisis dans chaque paroisse par un sénat, composé des dix paysans les plus âgés. Le curé sera le président de ce sénat. Les possesseurs des nouveaux héritages seront tenus d'y faire leur unique résidence, de les cultiver par leurs mains et par celles de leur famille, et de justifier chaque année des améliorations qu'ils y auront faites. Ces bénéfices seront héréditaires, mais sous la condition qu'ils ne seront jamais divisés et qu'on n'en réunira jamais deux dans la même main. Lorsqu'un possesseur mourra sans laisser ni femme, ni enfants, frères, sœurs, neveux ou nièces, vivant et travaillant avec lui depuis trois ans, le bénéfice sera déclaré vacant et donné de nouveau par le sénat de la paroisse au paysan qui paraîtra le mériter le mieux.

Je veux qu'on emploie deux milliards à faire successivement l'acquisition de toutes les terres seigneuriales qui se trouveront à vendre, et qu'on en affranchisse gratuitement les vassaux de toute servitude et redevance. Les châteaux et les fonds seront revendus ou donnés à d'autres seigneurs, pour obtenir de même l'affranchissement de leurs vassaux.

On emploiera six milliards à fonder, dans toutes les paroisses des campagnes, des maisons d'éducation, selon le plan de l'auteur des Vues patriotiques sur l'éducation du peuple. Si dans l'exécution, comme je n'en doute pas, ce plan d'un homme de génie et d'un excellent citoyen, se trouvait avoir besoin de quelques légères modifications ; c'est ce dont on jugera par l'exécution même, et l'on fera toutes celles qui seront vraiment nécessaires.

237

Je destine vingt milliards à fonder, dans le royaume, quarante mille maisons de travail, ou ateliers publics, qui auront chacun, depuis dix mille jusqu'à cinquante mille livres de rente. Chaque homme ou femme aura droit de s'y présenter à toute heure pour y être nourri et occupé. Du reste, je n'explique point quel sera le régime de ces maisons. J'espère que les idées qu'on commence à se former de ces établissements se perfectionneront, avant l'époque fixée pour ceux-ci, et qu'on sentira enfin, que s'il est dangereux, ridicule et insensé de donner des aumônes en argent à un mendiant valide, la société n'a aucun droit de le priver de sa liberté et de le punir, tandis qu'elle ne lui offre aucune autre ressource pour gagner sa vie, ou du moins qu'elle ne lui offre aucun moyen simple et assuré pour découvrir de quelle ressource il pourrait user.

J'invite les administrateurs de ces ateliers publics, à donner la plus grande faveur aux genres de travaux qui pourraient être exécutés par les femmes. Ce sexe si cher aux âmes sensibles, a été négligé ou opprimé par toutes nos institutions. Toutes les séductions semblent conspirer contre sa vertu. Le besoin le précipite malgré lui dans un abîme où il est enchaîné et puni par le mépris et le malheur. Une femme consomme un peu moins qu'un homme : mais le bas prix qu'on met à son travail est hors de toute proportion. Cependant sa patience et son adresse la dédommagent presque de la portion de force que la nature lui a refusée. Que les ateliers publics donnent l'exemple de payer mieux le travail des femmes, bientôt la concurrence fera hausser partout le prix de leurs journées ; les mœurs y gagneront, et les femmes seront plus estimées et plus heureuses.

Il y a en France beaucoup de maisons de force, où leur libertinage est durement puni, et où il n'est suspendu que pour un temps, parce que la contrainte ne corrige jamais. Pourquoi n'y en a-t-il pas une seule où une fille trop faible, mais au désespoir, puisse se présenter d'elle-même et dire : Le vice m'offrait de l'or : je ne demande que du travail et du pain. Par pitié pour mon repentir affermissiez mes pas ; ouvrez-moi un asile où je puisse pleurer sans être vue, expier des fautes dont le remords me poursuit et m'accable, et recouvrer une ombre de paix. Une maison semblable n'existe nulle part. Je destine un milliard à en établir partout où on le jugera nécessaire.

Les pièges tendus par le vice, engloutiraient moins de victimes, si la patrie offrait plus de ressources à la beauté indigente. Nous avons une infinité d'établissements pour la noblesse, et ils font honneur à la générosité de nos pères : mais pourquoi n'en avons-nous aucun en faveur de la beauté ? Je veux qu'on emploie deux milliards à établir dans le royaume cent hospices, qui seront nommés HOSPICES DES ANGES. On admettra dans chacun cent filles choisies dans le peuple, de la figure la plus intéressante et de l'âge de sept à huit ans. Elles y recevront l'éducation la plus parfaite à l'égard des mœurs, des connaissances utiles et des talents agréables. Elles pourront en sortir à l'âge de dix-huit ans pour se marier, et elles recevront chacune alors une dote de quarante mille livres. Je ne veux pas qu'on puisse ni leur reprocher leur défaut de fortune ni les épouser par intérêt. On partagera entre leurs parents une rente de deux mille livres, pour les mettre à l'abri des tentations de l'extrême misère. Celles qui ne se marieront pas à dix-huit ans, resteront à l'hospice des anges jusqu'à leur majorité. Chaque année, au mois de mai, toutes ces jeunes filles, vêtues de blanc et couronnées de roses, formeront une procession solennelle au son d'une musique douce et légère. A l'exception de cette fête, elles paraîtront rarement en public et s'occuperont dans leur asile à tout ce qui peut les rendre dignes de devenir un jour des épouses estimables et d'excellentes mères de famille.

Pour les former à l'économie domestique, je désirerais qu'après leur avoir donné les notions les plus exactes de tous les genres de dépenses, on leur proposât de temps en temps, par forme de concours, des questions auxquelles elles seraient obligées de donner des réponses raisonnées et par écrit, par exemple : si dans telle ou telle position, vous aviez tel ou tel revenu, combien en destineriez-vous pour votre table, pour votre loyer, pour votre entretien, pour l'éducation de vos enfants ? Combien voudriez-vous avoir de domestiques ? Que réserveriez-vous pour des maladies ou des dépenses imprévues ? Que pourriez-vous consacrer au soulagement des malheureux ou à des dépenses d'utilité publique ? Si votre revenu dépendait en tout ou en partie d'un avantage passager ou d'une place qui ne fût pas assurée, que dépenseriez-vous annuellement ? Que réserveriez-vous pour en former des capitaux ? etc. etc. Des prix donnés publiquement aux meilleures réponses faites à ces sortes de questions, formeraient, ce me semble, un exercice aussi intéressant et plus utile que la plupart des proverbes et des petites comédies qu'on fait jouer aux jeunes personnes, dont l'éducation est la plus soignée.

Les honneurs rendus aux grands hommes, m'ont toujours paru le moyen le

plus sûr d'en produire de nouveaux. Je destine un milliard à faire placer dans les hôtels de toutes les villes du royaume, ou dans d'autres lieux convenables, des statues, des bustes, des médaillons et d'autres monuments, ainsi que pour faire frapper des médailles en l'honneur des hommes célèbres qu'elles auront vu naître. Je veux que ces hommages publics ne leur soient rendus que dix ans après leur mort et qu'ils soient décernés à leur mémoire par un tribunal composé des citoyens les plus intègres, les plus éclairés, les plus dignes de fixer les rangs, sans se laisser éblouir par de fausses vertus.

On a cru pendant un temps que le plus grand service qu'on pouvait rendre à la patrie et à l'humanité, était de fonder des hôpitaux. On commence depuis quelques années à reconnaître que l'air pestilentiel qu'on y respire, double le danger des maladies. Je veux que dix milliards soient employés à établir dans chaque paroisse du royaume des maisons de santé, composées d'un médecin, un chirurgien et un nombre convenable de sœurs de charité ou gardes malades. Ces maisons fourniront gratis tous les secours, aliments ou remèdes dont les malades pourront avoir besoin dans leur domicile, et l'on ne transportera dans la maison de santé que ceux qu'il serait impossible d'assister chez eux.

Je n'ai jusqu'à présent indiqué l'emploi que d'environ deux cent milliards. Il reste plus de trois mille sept cent milliards, pour lesquels je m'en rapporte à la sagesse de mes exécuteurs testamentaires.

Je les invite à faire dans toutes les villes l'acquisition des maisons qui nuisent à la voie publique, et à les faire abattre ; à multiplier les places, les quais, les fontaines, les jardins et tout ce qui peut ajouter à la salubrité de l'air ; à faire dessécher les étangs, défricher les landes, creuser le lit des rivières qu'on pourrait rendre navigables ; à les réunir par des canaux de communication ; en un mot, à employer tous les arts pour achever de remplir le vœu de la nature qui semble avoir destiné la France à être le séjour le plus délicieux de l'univers.

239

J'espère que tous les bons citoyens se prêteront à guider mes exécuteurs testamentaires dans le choix des établissements utiles qui resteront à former. Je les invite à publier toutes les idées que le zèle et le patriotisme pourront leur inspirer, avec la certitude consolante qu'elles seront exécutées un jour et que les fonds ne manqueront pas.

Je nomme pour exécuteurs testamentaires les plus chers et les meilleurs de mes amis MM...

Ici le testateur nomme six exécuteurs testamentaires qui ne jugent pas encore à propos de se faire connaître, et il continue ainsi :

...Je les prie de s'assembler en comité toutes les fois que les affaires de ma succession l'exigeront. En cas de partage d'opinions, le plus âgé aura une voix de plus pour le lever. Lorsque l'un d'eux viendra à mourir, je prie les autres de choisir aussitôt, pour le remplacer, le citoyen le plus zélé, le plus honnête, le plus désintéressé qu'ils pourront connaître, et ainsi à perpétuité.

J'espère que ces Messieurs voudront bien, dans les commencements où les placements seront faciles et donneront peu d'embarras, s'en occuper par

L'HISTOIRE AU PRÉSENT

amour pour moi et pour le bien public. J'ai prévu que dans la suite, les sommes étant considérablement augmentées, ces placements exigeraient des voyages et des faux frais considérables. C'est pourquoi j'ai laissé sur la seconde somme un rompu de 125 mille livres, sur la troisième 711 mille livres, et sur la quatrième 32 millions, que je les prie d'accepter en dédommagement de leurs frais et de leurs soins extraordinaires. Je les exhorte à préférer dans tous les temps les placements qui, sans exposer la sûreté des fonds, offriront l'avantage de rendre service à quelqu'un et quelque utilité publique ou particulière.

Si la réduction du taux de l'intérêt ou quelque perte imprévue, venait à porter atteinte aux fonds que je laisse, je veux néanmoins que toutes les dispositions ci-dessus soient remplies, mais qu'on en retarde seulement l'exécution à proportion du vide que ces accidents auront causé.

Puisse le succès de ces divers établissements faire un jour répandre quelques larmes sur ma tombe ignorée ! et surtout puisse l'exemple de ce faible tribut, offert à la patrie par un simple particulier, réveiller l'émulation des princes, des citoyens couronnés, des corps qui vivent toujours, et les engager à tourner quelques regards vers ce moyen nouveau, mais puissant et infaillible de travailler pour la postérité !*

FIN

* Pendant l'impression de ce testament, la Gazette de France vient d'annoncer un legs du même genre, qui prouvera à nos lecteurs que les idées de cette espèce peuvent quelquefois se réaliser : « On lit dans quelques-uns de nos papiers un fait assez singulier. Le juge Normand de Norwich, mort en 1724, avait fait un testament par lequel il léguait une somme de 4 000 livres sterl. pour bâtir, 60 ans après, une école de charité, à la fondation de laquelle on emploierait le fonds et les intérêts accumulés pendant cet intervalle. Ses dispositions ultérieures fixent le nombre des élèves à 120, règlent les repas de tous les jours de la semaine ; chacun doit avoir, le dimanche à dîner, une livre de bœuf rôti, et le soir 10 onces de *plumb pudding*. Il confie l'administration de cette école à l'évêque, au chancelier, au doyen, auxquels on joindra deux députés de la ville, deux du comté et huit ecclésiastiques. Le terme déterminé par l'exécution de cette dernière volonté, est expiré depuis le mois de mai ; la somme existe, et elle monte actuellement, par la réunion du capital et des intérêts, à 74 000 livres sterlings. »